MAIRIE DE
TOULOUSE
www.toulouse.fr

Nicole Dedebat
Adjointe au Maire

TOULOUSE, le 6 Mai 2013

Mme le Dr Catherine COUSERGUE
Monsieur Jean-Louis ANTONA
Monsieur Jean BOUILLAUD
G.I.H.P
10 Rue Jean Gilles
Local 902
31100 TOULOUSE

Nos Réf : ND/NA/ACC/135

OBJET : Accessibilité Rue Romiguières et Place Saint Pierre

Madame, Messieurs,

Tout d'abord, je prends acte de la satisfaction du GIHP Midi Pyrénées concernant le projet global d'aménagement des rues Romiguières et Pargaminières.

En réponse à votre demande et à vos récentes interpellations, lors du groupe de travail « accessibilité voirie » du 12 mars dernier et de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées du 27 mars, je vous invite au prochain groupe de travail, quatrième sur la thématique du Centre Ville, **le 14 mai 2013 de 14h30 à 16h30** à l'Espace Vestrepain.

Nous y aborderons la question des zones de rencontre (la rue Pargaminières étant à ce jour la seule à posséder ce statut sur Toulouse) pour lesquelles nous pourrions envisager un consensus qui serait inscrit dans charte accessibilité voirie.

En réponse aux points de votre courrier et dans l'attente de cette rencontre je vous propose de prendre connaissance des propositions que nous envisageons de discuter avec les associations le 14 mai prochain.

Entrée et sortie de la zone de rencontre

Dans la zone de rencontre « Pargaminières », la rue est encadrée par des archipels surélevés. Ce dispositif pourrait être un signe pour marquer le début d'une telle zone car une rue en règle générale, est toujours encadrée par un carrefour de part et d'autre, donc pouvant être potentiellement traitée en « plateau surélevé ».

Par ailleurs, le code de la route impose aux entrées/sorties de zone de rencontre un panneau normalisé signalant un tel espace. Nous pourrions proposer que cet équipement soit posé non pas sur un mât mais sur un totem afin de pouvoir répondre au contraste visuel et tactile et réfléchir à un code de reconnaissance pour d'autres types de handicap.

.../....

hôtel de ville - place du capitole B.P. 999 - 31040 Toulouse cedex 6
Tél. 05 61 22 29 24 - Fax 05 61 22 31 00 - E-mail : nicole.dedebat@mairie-toulouse.fr

Mobilier urbain et espace de rencontres

Je vous rappelle que la loi de 2005, les décrets du 21 décembre 2006 et arrêté d'application de janvier 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics précisent pour une zone de rencontre la nécessité « de conserver un espace continu dédié aux piétons et de garder des cheminements dégagés de tout obstacle et repérables ». En ce sens :

- Les équipements de mobilier urbain sont organisés en « bande fonctionnelle » et un tunnel virtuel le long de la façade est assuré.

- Les usages véhicules/piétons/cycles sont différenciés avec des formats de pavés différents, sauf pour les archipels.

Toutefois, nous pourrions envisager autour des racks à vélo et station vélo Toulouse d'éléments d'extrémités pleins par exemple. Il est difficile de contraindre l'espace public pour ceinturer les 4 cotés d'une station Vélo Toulouse par exemple. La notion du fil d'Ariane parait suffisante (guidage aux façades).

Ce projet a été étudié dans le cadre des groupes de travail le 6 mars 2012, trois rencontres avec les représentants des personnes aveugles et malvoyantes ont été organisées les 23 juillet , 29 août et le 11 septembre 2012. Avant notre rencontre du 12 mars dernier, vous n'aviez manifesté aucune observation.

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire

Nicole DEDEBAT

PJ : Texte synthèse « caractéristiques zones de circulations particulières

Copies : M.SEGUELA Communauté urbaine Toulouse Métropole, ANPEA, APF, AVH, FNATH